

**A3GE CS**  
**Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 Euros**  
**N° SIRET 952 855 054 RCS de BORDEAUX**  
**Siège social : Immeuble Pont d'Aquitaine - 14 rue Cantelaudette**  
**33310 LORMONT**

**PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERAL EXTRA-ORDINAIRE**

Le 31/10/2025 à 17H00, est présent au siège de la société, le soussigné :

- La SAS HOLDING A3GE EXPANSION, représenté par Monsieur Jean-Luc LAGARDERE

Agissant en qualité de président et associé unique de la société s'est réuni afin de :

- Changer la dénomination sociale de la société :  
Ancienne dénomination FRANCE 99  
Nouvelle dénomination A3GE CS
- Modification de l'objet social : Tous travaux administratifs, de soutien et de conseil pour les professionnels et les particuliers. Conseil pour les affaires, réalisations de toutes formalités et gestion sociale pour les professionnels et particuliers.
- Modification des statuts.

A cet effet, il a convenu et arrêté ce qui suit :

**1ère résolution**

**- CHANGEMENT DE LA DENOMINATION SOCIALE**

Ancienne dénomination : FRANCE 99  
Nouvelle dénomination : A3GE CS

*Cette décision est acceptée à l'unanimité par l'associé unique.*

**2ème résolution**

**- MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL**

L'associé unique décide la modification de l'objet social de la société à compter du 31 octobre 2025.

- Ancien objet social de la société : « Conseil pour les affaires, réalisations de toutes formalités et gestion sociale pour les professionnels et particuliers »
- Nouveau objet social de la société : « Tous travaux administratifs, de soutien et de conseil pour les professionnels et les particuliers. Conseil pour les affaires, réalisations de toutes formalités et gestion sociale pour les professionnels et particuliers »

*Cette décision est acceptée à l'unanimité par l'associé unique.*

JLL

### 3ème résolution

#### **-MODIFICATION DES STATUTS**

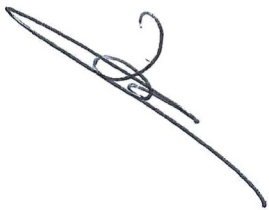
Le changement de dénomination sociale de la société et la modification de l'objet social de la société entraînent la modification des statuts. (Article 2 et 3)

*Cette décision est acceptée à l'unanimité par l'associé unique.*

L'ordre du jour étant terminé l'assemblée prend fin à 17h30

Le Président

SAS HOLDING A3GE EXPANSION, représenté par Monsieur Jean-Luc LAGARDERE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' and 'L' followed by a flourish.